**Pièces à fournir vente (immeuble copropriété)**

* Le questionnaire d’état-civil
* Votre titre de propriété
* Une copie de l’offre d’achat de votre acquéreur et ses coordonnées ou celles de son notaire
* Merci de bien vouloir fournir les pièces relatives à la copropriété :
* Le règlement de copropriété et les éventuels modificatifs
* Les trois procès-verbaux d’Assemblée Générale des trois dernières années
* Les trois derniers appels de charges
* Le carnet d’entretien de l’immeuble si le syndic vous l’a déjà fourni
* Le récapitulatif des charges des deux derniers exercices comptables
* Le dossier de diagnostics techniques
* Copie de votre dernier avis de taxe foncière
* Le montant de l’indemnité d’immobilisation à verser le jour de la signature de la promesse de vente par votre acquéreur (l’usage étant de verser 5 à 10% du montant du prix de vente)

|  |
| --- |
| Montant : |

* La liste des meubles (placards, électroménager, …) éventuellement vendus avec les biens et la valorisation de chaque meuble
* Une copie de vos pièces d’identité en cours de validité

Merci de bien vouloir indiquer :

* Les biens vendus ont-ils été loués ?

🞏Oui 🞏Non

**Si oui merci de bien vouloir fournir :**

* Copie du dernier contrat de location
* Copie du congé délivré au locataire
* Copie de l’état des lieux de sortie
* Avez-vous effectué des travaux sur ces biens et la nature de ces travaux ?

|  |
| --- |
| Nature des travaux : |

Si oui, autorisations du syndic et administratives à joindre

* Les biens sont-ils équipés d’une installation de type sani-broyeur ?

🞏Oui 🞏Non

* Les biens sont-ils équipés d’un détecteur de fumée ?

🞏Oui 🞏Non

Précision : Dans le cadre de la loi ALUR en date du 24 mars 2014, nous devrons interroger le syndic de copropriété préalablement à la signature de la promesse de vente.